



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 22

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

En l'absence de toute observation, les procès-verbaux n° 20 et 21 sont adoptés.

§§§§

RECOURS :

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai ramené à 2 jours compte tenu des contraintes du calendrier et des opérations de fin de saison,, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

ANTENNE DE DIEPPE

Réunion plénière du : 24 mai 2018

A : 18 h 30

Lieu : Antenne de Dieppe du DFSM

Présidence : M. Michel LECONTE

Membres présents : MM Luc BENARD, Vivian BLAIZEL, Jacques CHANCEREL, Alain DELEPINE, Jean-François DEPARIS, Daniel DRON, Michel GUEROULT, François LANSOY, Jean-Louis LEBLOND, Gilles LEFEBVRE, Rémi PRESSOIR, Jean-Paul REGNIER.

Absents excusés : Jean-François VIOLETTE.

Absents : David DUFOUR, Romain ARCILLON.

§§§§

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS :

Elle aura lieu le Samedi 26 mai 2018 sur les pelouses de la plage de Dieppe : U 9 et U7 l'après-midi à partir de 14h00.

24 équipes sont engagées en U9 et 30 équipes en U7.

Les membres de la commission retenus pour cette journée sont : Michel LECONTE, Michel GUEROULT, Vivian BLAIZEL, François LANSOY, Gilles LEFEBVRE, Daniel DRON, Jacques CHANCEREL, Alain DELEPINE.

Le rendez-vous est prévu à 9h00 à l'antenne de Dieppe pour préparer les récompenses :

- 1 album Panini et 4 paquets d'image.
- 1 gourde
- 1 médaille pour les U7

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

- 1 trophée pour les U9
- 1 tee-shirt par éducateur par équipe
- 1 ballon par équipe

§§§§

CHALLENGE U11 JEAN VINCENT :

La finale de District aura le samedi 2 juin 2018 à TOURVILLE-SUR-ARQUES.

Le point est fait sur l'organisation de cette journée. Rendez-vous à 8h15 pour les membres de la commission
La compétition réunira 16 clubs et se déroulera selon la formule échiquier.

Responsable de l'organisation : Michel LECONTE.

Responsables terrains : Terrain A → Jacques CHANCEREL - Gilles LEFEBVRE

Terrain B → Vivian BLAIZEL - Jacques DOMONT

Terrain C → Raphaël GRIEU - François LANSOY

Terrain D → Michel GUEROULT - Vincent ALVAREZ

Coordinateur avec le club : Laurent LEFEBVRE

Responsables logistiques : Jean-François DEPARIS - Michel MONNIER

Table et micro : Jean-François VIOLETTE- Vincent ALVAREZ

Coordinateur terrain : Michel LECONTE

Communication résultats : Michel GUEROULT

Coordinateur arbitre : François LANSOY

La commission demande de disposer de 6 arbitres officiels pour cette finale.

Michel GUEROULT se charge d'apporter les chasubles.

Le club de Tourville-sur-Arques fournira 4 ballons taille 4.

§§§§

JOURNÉE JEAN MÉRAULT :

Elle aura lieu le Dimanche 10 juin 2018 sur les pelouses de la plage de Dieppe.

Les membres de la commission disponibles pour cette journée sont : Michel LECONTE, Jean-François DEPARIS, Jean-Louis LEBLOND, Daniel DRON, Rémi PRESSOIR, Jean-François VIOLETTE, Michel GUEROULT, Jacques CHANCEREL, Gilles LEFEBVRE, François LANSOY, Luc BENARD.

Responsable logistique U13 : Jean-François DEPARIS - François LANSOY

Responsable logistique U11 : Jean-François VIOLETTE - Rémi PRESSOIR

Responsable atelier jonglerie U13 : Jean-Louis LEBLOND - Michel Guérout - Luc BENARD

Responsable atelier jonglerie U11 : Daniel DRON - Gilles LEFEBVRE - Jacques CHANCEREL

A ce jour : 24 équipes sont engagées en U 13 et 26 en U 11.

§§§§

Réunion restreinte du : 28 mai 2018

A : 9 h 00

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : M. Michel Leconte

Membres présents : MM Jean-François DEPARIS, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

RECTIFICATION

La commission informe le club de l'US CAILLY qui s'est vu infliger 1 amende de 17€ pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée, sur le PV N°20, mis en ligne le 20 mai 2018 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée et remplacée par** : La commission inflige au FUSC BOIS-GUILLAUME une amende de 17€ pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée.

La commission informe le club du SAINT LAURENT EN CAUX FC qui s'est vu infliger 1 amende de 30€ pour feuille manquante, sur le PV N°20, mis en ligne le 20 mai 2018 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée et remplacée par : 1 amende de 17€ pour feuille hors délai.**

§§§§

JOURNEE DU 14 AVRIL 2018

Plateaux U7.

Secteur 4

La commission inflige une amende de 30€ au FC DIEPPE pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Plateaux U9.

Secteur 4 :

La commission inflige une amende de 30€ à l'ES ARQUES-LA-BATAILLE pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Secteur 7 :

La commission inflige une amende de 30€ à l'A MALAUNAY pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Critérium U11.

Match n° 20351724 FC BARENTIN 2 / MONT SAINT AIGNAN FC 2

La commission inflige une amende de 30€ au FC BARENTIN pour absence de feuille de match après réclamation.

Match n° 20351788 MONT SAINT AIGNAN FC 3 / CLERES FC NORD OUEST 1

La commission inflige une amende de 30€ au MONT SAINT AIGNAN FC pour absence de feuille de match après réclamation.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsmlff.fr/>

JOURNEE DU 21 AVRIL 2018

Plateaux U7.

Secteur 4

La commission inflige une amende de 30€ au SAINT AUBIN UNITED FC pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Secteur 7

La commission inflige une amende de 30€ au FUSC BOIS-GUILLAUME pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

La commission inflige une amende de 30€ au PLATEAU QUINCAMPOIX FC pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Plateaux U9.

Secteur 7 :

La commission inflige une amende de 30€ au MONT SAINT AIGNAN FC pour absence de feuille de liaison et de matchs après réclamation.

§§§§

JOURNEE DU 28 AVRIL 2018

Plateaux U9.

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

§§§§

JOURNEE DU 12 MAI 2018

Plateaux U7.

Secteur 4

Plateau du PETIT-CAUX :

Absence sur le terrain de l'équipe de la JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT.

La commission déclare l'équipe de la JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT forfait et inflige une amende de 30€ au club (annexe financière du DFSM).

Absence sur le terrain de l'équipe du FC BELLEVILLE SUR MER.

La commission déclare l'équipe du FC BELLEVILLE SUR MER forfait et inflige une amende de 30€ au club (annexe financière du DFSM).

Absence sur le terrain de l'équipe du SAINT AUBIN UNITED FC.

La commission déclare l'équipe du SAINT AUBIN UNITED FC forfait et inflige une amende de 30€ au club (annexe financière du DFSM).

Absence sur le terrain de l'équipe de l'ES ARQUES LA BATAILLE.

La commission déclare l'équipe de l'ES ARQUES LA BATAILLE forfait et inflige une amende de 30€ au club (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 5€ au FC PETIT CAUX pour licence manquante éducateur.

CHALLENGE U11 – JEAN VINCENT

Finale d'antenne à Neufchatel en Bray, le 21 avril 2018 :

Absence sur le terrain de l'équipe du FC FRÉVILLE BOUVILLE.

La commission déclare l'équipe du FC FRÉVILLE BOUVILLE forfait et inflige une amende de 75€ au club (annexe financière du DFSM).

Forfait déclaré de l'AS FAUVILLE EN CAUX.

La commission déclare l'équipe de l'AS FAUVILLE EN CAUX forfait et inflige une amende de 50€ au club (annexe financière du DFSM).

Le classement final est le suivant :

1.	EU FC	16 Pts	jonglerie	195
2.	O PAVILLY	15 Pts	jonglerie	300
3.	US VATTEVILLE BROTONNE	14 Pts	jonglerie	142
4.	FC OFFRANVILLE	13 Pts	jonglerie	368
5.	JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT	13 Pts	jonglerie	262
6.	PLATEAU ASSOCIATION AS	13 Pts	jonglerie	238
7.	US LUNERAY	13 Pts	jonglerie	156
8.	STADE VALERIQUEAIS	12 Pts	jonglerie	213
9.	ENTENTE VIENNE & SAÂNE	12 Pts	jonglerie	190
10.	FC BARENTIN	12 Pts	jonglerie	144
11.	ES JANVAL	11 Pts	jonglerie	173
12.	FC DIEPPE	10 Pts	jonglerie	334
13.	US DOUDEVILLE	10 Pts	jonglerie	146
14.	US CRIEL SUR MER	9 Pts	jonglerie	147

Les clubs qualifiés pour la finale de District sont : EU FC, O. PAVILLY, US VATTEVILLE BROTONNE, FC OFFRANVILLE, JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT.

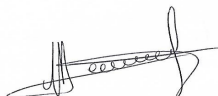
§§§§

Prochaine réunion restreinte de l'antenne de Dieppe : lundi 18 juin 2018.

§§§§

Le Président de la Commission,

Michel LECONTE



Le secrétaire de la commission,

Jean-François DEPARIS



District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>